



Assemblée générale

Distr. générale
21 décembre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-sixième session

22 février-19 mars 2021

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur la situation du Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, notamment sur sa situation financière.



I. Introduction

A. Présentation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 72/163 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a encouragé le versement de contributions au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et prié le Secrétaire général de faire rapport au Conseil des droits de l'homme sur les activités du Fonds. Le rapport porte sur la période d'activité allant du 1^{er} janvier au 30 novembre 2020.

B. Mandat du Fonds spécial

2. Le Fonds spécial a été créé en application de l'article 26 du Protocole facultatif afin d'aider à financer la mise en œuvre des recommandations faites par le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'issue des visites effectuées dans les États parties au Protocole, ainsi que les programmes de sensibilisation des mécanismes nationaux de prévention.

3. Le Fonds spécial est financé par les contributions réservées versées à titre volontaire par des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres entités privées ou publiques.

C. Gestion du Fonds spécial

4. Le Fonds spécial est administré par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

D. Critères de recevabilité

5. Les demandes de subvention au titre du Fonds spécial peuvent être présentées par les institutions publiques de tout État partie au Protocole facultatif qui a consenti à la publication du rapport établi par le Sous-Comité à la suite de sa visite, ainsi que par les mécanismes nationaux de prévention de l'État en question. Elles peuvent également être présentées par les institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) et par des organisations non gouvernementales, si les projets proposés doivent être mis en œuvre en coopération avec des États parties ou des mécanismes nationaux de prévention répondant aux conditions requises. Pour être recevables, les demandes doivent concerner des recommandations relatives à la mise en place et au bon fonctionnement de mécanismes nationaux de prévention formulées dans des rapports de visite du Sous-Comité qui ne sont plus confidentiels après avoir été publiés conformément à l'article 16 (par. 2) du Protocole facultatif.

6. Depuis 2020, des demandes de subvention peuvent également être présentées en vue de soutenir les programmes de sensibilisation des mécanismes nationaux de prévention, conformément à l'article 26 (par. 1) du Protocole facultatif. Cette décision stratégique du groupe de travail du Sous-Comité pour le Fonds spécial offre à tous les mécanismes nationaux de prévention la possibilité de demander une subvention. Les programmes visés peuvent être axés sur l'éducation, la formation ou la sensibilisation. Ils peuvent être internes et avoir notamment pour objectif d'améliorer les connaissances, les compétences et les capacités des membres ou du personnel du mécanisme national de prévention, ou externes et viser par exemple à améliorer les connaissances des acteurs extérieurs au mécanisme, des groupes professionnels intéressés (notamment les agents de la force publique, le personnel médical, les agents de l'État, les membres du pouvoir judiciaire, les députés, les avocats, les procureurs et les enseignants) et des personnes en détention. Ils peuvent prévoir :

a) des formations, des ateliers, des séminaires et des conférences ; b) des travaux de recherche et des cours ; c) des activités de sensibilisation (campagnes publiques, élaboration de supports promotionnels, développement de sites Web, diffusion d'informations dans les médias) ; ou d) d'autres activités de sensibilisation liées à la prévention de la torture et des mauvais traitements.

II. Activités du Fonds spécial

A. Cycle de projet 2021

7. Le neuvième appel à demandes de subvention, concernant des projets à mettre en œuvre en 2021, a été clos le 1^{er} mars 2020. Des projets concernant 33 États qui répondaient aux conditions requises et leurs mécanismes nationaux de prévention (Allemagne, Argentine, Arménie, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Costa Rica, Chypre, Espagne, Gabon, Honduras, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Maldives, Mali, Malte, Mexique, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Suède, Togo, Turquie, Ukraine et Uruguay) et 6 mécanismes nationaux de prévention qui répondaient aux conditions requises (Équateur, Hongrie, Macédoine du Nord, Mauritanie, Sénégal et Tunisie) auraient pu être soumis. En outre, les mécanismes nationaux de prévention de tous les États parties au Protocole facultatif répondaient aux conditions requises pour demander un soutien financier pour leurs programmes de sensibilisation, indépendamment du fait qu'ils aient ou non fait l'objet d'une visite du Sous-Comité ou que le rapport de visite ait ou non été publié. Les candidats pouvaient demander des subventions à hauteur de 30 000 dollars au titre d'activités de projet à mettre en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

8. Vingt-trois demandes au total ont été reçues concernant 12 États qui répondaient aux conditions requises (Argentine, Bénin, Brésil, Honduras, Kirghizistan, Maldives, Mauritanie, Mexique, Paraguay, Sénégal, Togo et Ukraine) et les programmes de sensibilisation des mécanismes nationaux de prévention de 5 États parties au Protocole facultatif (État de Palestine, Kazakhstan, Niger, Nigéria, et Turquie). Conformément aux directives relatives aux demandes de subvention, le secrétariat du Fonds spécial a procédé à une évaluation complète des propositions de projet présentées dans le délai fixé, en concertation avec les bureaux locaux et régionaux du HCDH et les rapporteurs de pays du Sous-Comité pour la prévention de la torture. Le groupe de travail du Sous-Comité pour le Fonds spécial et le renforcement des capacités a examiné les propositions à sa session de juin 2020 et recommandé que des subventions soient accordées au titre de 12 projets. À l'issue de l'évaluation effectuée par le Comité des subventions du HCDH, 12 subventions ont été accordées à des projets destinés à donner suite aux recommandations du Sous-Comité portant sur la mise en place ou le renforcement des mécanismes nationaux de prévention dans 9 pays qui répondaient aux conditions requises (Argentine, Brésil, Honduras, Kirghizistan, Maldives, Mauritanie, Mexique, Paraguay et Togo), pour un montant total de 325 015 dollars (voir annexe).

9. Depuis le premier appel à demandes de subvention, qui concernait les projets à mettre en œuvre en 2012, le Fonds spécial a soutenu la réalisation de 84 projets de coopération technique dans 22 pays à travers le monde. Ces projets ont conduit à des changements législatifs, notamment à la mise en conformité de lois avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme concernant la prévention de la torture (par exemple, en révisant les codes de procédure pénale, les lois pénitentiaires et les lois interdisant les fouilles corporelles abusives sur les personnes privées de liberté), et à l'adoption de lois visant à établir des mécanismes nationaux de prévention ou à rendre ceux-ci conformes au Protocole facultatif, ainsi qu'à des changements institutionnels, tels que la mise en place ou le renforcement des mécanismes nationaux de prévention ou d'autres institutions compétentes, et la coopération entre ces mécanismes ou ces institutions.

10. En ce qui concerne la création de mécanismes nationaux de prévention ou le renforcement du fonctionnement des mécanismes existants, les projets ont apporté un soutien essentiel à des mécanismes nouvellement créés. En outre, ils ont contribué à améliorer les connaissances et les capacités des membres et du personnel des mécanismes s'agissant de la surveillance des lieux de détention (grâce à des activités de formation, à des visites d'étude auprès d'autres institutions, à l'élaboration de règlements intérieurs et de méthodologies, à la production de manuels et à l'élaboration de protocoles et lignes directrices concernant les interrogatoires), à accroître la visibilité des mécanismes (grâce à l'amélioration des rapports annuels, à leur traduction dans les langues nationales, à des émissions de radio, des brochures et des affiches), à renforcer les capacités techniques de surveillance des mécanismes grâce à l'achat de matériel (par exemple, des caméras et des instruments de mesure de la superficie des cellules et de leur degré d'humidité), à accroître la collaboration avec les parties prenantes (groupes professionnels, procureurs, magistrats, policiers, avocats et société civile), à améliorer la surveillance d'institutions ou de questions spécifiques (hôpitaux psychiatriques et systèmes de santé dans les lieux de détention) par la formation, le renforcement des capacités et la collaboration avec les organismes nationaux de surveillance créés au titre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et, partant, à mieux protéger des groupes de population (femmes, personnes handicapées, enfants et personnes vivant avec le VIH/sida¹).

11. Les projets ont permis de combler les lacunes et de répondre aux besoins en matière de prévention de la torture, qui avaient été recensés sur place par le Sous-Comité, et ont contribué à la mise en œuvre des recommandations de celui-ci. Le Fonds spécial est unique en ce qu'il rattache les recommandations d'un comité d'experts indépendant créé en vertu d'un traité au travail réalisé sur le terrain et peut constituer une incitation à la publication des rapports établis par le Sous-Comité à l'issue de ses visites.

12. En 2020, des projets en cours ont dû faire l'objet d'ajustements en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et les délais de mise en œuvre ont été prolongés. De nombreux mécanismes nationaux de prévention se sont lancés dans la formation en ligne et l'organisation de webinaires en vue de renforcer leurs propres capacités et celles d'autres acteurs et de mettre en commun leurs données d'expérience en matière de prévention de la torture pendant la pandémie, en tenant compte de l'avis adressé par le Sous-Comité aux États parties et aux mécanismes nationaux de prévention concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)².

B. Autres activités du Fonds spécial

13. Sachant que la mission du Fonds spécial consiste principalement à permettre la mise en place et le renforcement de mécanismes nationaux de prévention et soucieux de répondre aux demandes croissantes provenant du terrain, le HCDH a élaboré et publié en 2018 un guide pratique sur le rôle de ces mécanismes nationaux dans la prévention de la torture³. Les versions arabe et française ont été rédigées pendant la période considérée et doivent être publiées en 2021.

III. Situation financière du Fonds spécial

14. Le Fonds spécial est le seul fonds opérationnel créé par un instrument international relatif aux droits de l'homme. Depuis sa création en 2012, il a soutenu 84 projets (pour un montant total de 2 175 795 dollars) dans 22 pays de quatre régions différentes.

¹ Renseignements provenant des rapports finaux sur la mise en œuvre des projets soumis au secrétariat du Fonds spécial par les bénéficiaires des subventions.

² CAT/OP/10.

³ Ce guide est disponible (en anglais) sur le site Web du HCDH, à l'adresse suivante : http://www.ohchr.org/Documents/Publications/NPM_Guide_EN.pdf.

15. L'action que mène le Fonds spécial doit suivre la croissance des activités du Sous-Comité pour la prévention de la torture, qui s'est traduite par une augmentation du nombre d'États parties et de mécanismes nationaux de prévention pouvant présenter des demandes de subvention : en 2020, 40 États et mécanismes remplissaient les conditions requises pour pouvoir présenter une demande, contre seulement 13 en 2015. Cette tendance devrait se maintenir car les pays sont encouragés à ratifier le Protocole facultatif et à accepter que les rapports établis par le Sous-Comité à l'issue de ses visites soient publiés. En outre, l'élargissement du Fonds spécial à tous les mécanismes nationaux de prévention qui souhaitent obtenir un soutien pour leurs programmes de sensibilisation peut également entraîner une augmentation du nombre de demandes de subvention.

16. Le montant annuel minimum requis pour assurer le fonctionnement du Fonds spécial est de 500 000 dollars ; cette somme permettrait de faire en sorte qu'un financement raisonnable (d'un montant de 25 000 à 30 000 dollars, par exemple) puisse être alloué à 10 à 20 projets par an en moyenne. L'accroissement du nombre des donateurs et des contributions (voir le tableau ci-dessous) témoigne de l'importance que les États accordent à la prévention de la torture et de la confiance croissante qu'ils ont dans l'incidence des travaux du Fonds spécial. Un appui et des contributions durables restent cependant nécessaires pour la ncer de nouveaux appels de demandes de subvention et y donner suite.

Contributions au Fonds spécial (1^{er} janvier-30 novembre 2020)

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de réception</i>
Allemagne	113 765	7 juillet 2020
Norvège	119 875	10 juillet 2020
France	23 686	6 août 2020
Espagne	23 752	9 septembre 2020
Total des contributions reçues	281 078	

Annonces de contributions au Fonds spécial (1^{er} janvier-30 novembre 2020)

<i>Donateur</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de réception</i>
Danemark	396 000	12 novembre 2020
Total des annonces de contributions reçues	396 000	

IV. Modalités de versement des contributions au Fonds spécial

17. Le Fonds spécial peut recevoir des contributions de la part de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales, d'organismes privés et du grand public, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Seuls les fonds affectés au Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants lui sont versés.

18. Les contributions doivent toujours porter la mention « Bénéficiaire : Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, compte CH ». Les versements peuvent être effectués :

a) Par virement bancaire en dollars des États-Unis à l'ordre de UNOG General Fund, numéro de compte 485001802, J. P. Morgan Chase Bank, 270 Park Avenue, 43rd floor, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique (code Swift : CHAS US 33 ; numéro de banque : (ABA)021000021) ;

b) Par virement bancaire en euros à l'ordre de l'Office des Nations Unies à Genève, numéro de compte 6161600934, J. P. Morgan Chase AG, Grueneburgweg 2 – 60322

Frankfurt am Main, Allemagne (code Swift : CHAS DE FX, numéro de banque : (BLZ) 50110800, IBAN : DE78 5011 0800 6161 6009 34) ;

c) Par virement bancaire en livres sterling à l'ordre de l'Office des Nations Unies à Genève, numéro de compte 23961903, J. P. Morgan Chase Bank, 25 London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (code Swift : CHAS GB 2L ; numéro de banque : (SC) 609242 ; IBAN : GB68 CHAS 6092 4223 9619 03) ;

d) Par virement bancaire en francs suisses à l'ordre du Fonds général des Nations Unies à Genève, numéro de compte 240-C0590160.0, UBS AG, rue du Rhône 8, case postale 2600, CH-1211 Genève 2, Suisse (code Swift : UBSW CH ZH 80A ; numéro de banque : 240 ; IBAN : CH92 0024 0240 C059 0160 0) ;

e) Par virement bancaire en toute autre monnaie à l'ordre du Fonds général des Nations Unies à Genève, numéro de compte 240-C0590160.1, UBS AG, rue du Rhône 8, case postale 2600, CH-1211 Genève 2, Suisse (code Swift : UBSW CH ZH 80A ; numéro de banque : 240 ; IBAN : CH65 0024 0240 C059 0160 1) ;

f) Par chèque payable à l'ordre de l'Organisation des Nations Unies, adressé à la Trésorerie, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, CH-1211 Genève 10, Suisse.

19. Les donateurs sont priés d'informer la Section des relations extérieures et de la liaison avec les donateurs du HCDH lorsqu'ils effectuent un versement (en fournissant une copie de l'ordre de virement ou du chèque), afin de faciliter la procédure officielle d'enregistrement et l'élaboration des rapports du Secrétaire général.

V. Conclusions et recommandations

20. **Le Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est un mécanisme unique de prévention de la torture et le seul fonds opérationnel institué en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme. Le soutien qu'il apporte aux mécanismes nationaux de prévention, dont la création est une obligation fondamentale en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, peut être déterminant dans la prévention de la torture au niveau national.**

21. **Le montant annuel minimum requis pour assurer le fonctionnement du Fonds spécial est de 500 000 dollars, somme qui permet de soutenir jusqu'à 20 projets par an en allouant à chacun un financement raisonnable (de 25 000 à 30 000 dollars).**

22. **Le Secrétaire général accueille avec satisfaction les contributions versées au Fonds spécial et l'intérêt croissant porté par les États Membres aux activités du Fonds. Les contributions doivent être à la hauteur du nombre croissant de pays qui répondent aux conditions requises et des besoins à satisfaire pour contribuer à la mise en place ou au renforcement des mécanismes nationaux de prévention dans ces pays, ainsi qu'à l'élargissement du Fonds à tous les mécanismes nationaux de prévention créés par les États parties au Protocole facultatif. Le Secrétaire général engage les gouvernements, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales et d'autres entités publiques et privées à continuer d'apporter un soutien financier durable à cet important mécanisme de prévention de la torture.**

Annexe

**Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant
à la Convention contre la torture et autres peines
ou traitements cruels, inhumains ou dégradants :
projets approuvés par le Comité des subventions
du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits
de l'homme depuis la création du Fonds**

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
1. Arménie	Renforcement du mécanisme national de prévention	Penal Reform International	2016	25 000
2. Arménie	Renforcement des capacités des membres du mécanisme national de prévention au moyen de séances et de matériel de formation, et activités visant à mieux faire connaître le mandat du mécanisme	Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie	2018	24 985
3. Arménie	Sensibilisation au mécanisme national de prévention, renforcement des compétences du personnel concernant les méthodes de visite	Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie	2019	23 160
4. Arménie	Renforcement des capacités professionnelles du mécanisme national de prévention, sensibilisation à son rôle et à ses activités et formation des fonctionnaires aux normes internationales	Défenseur des droits de l'homme de l'Arménie	2020	16 765
5. Argentine	Réforme de la législation pour faciliter la création du mécanisme national de prévention à Tucumán et formation des juges, du personnel pénitentiaire et des travailleurs sociaux sur les droits des détenus	Abogados y Abogadas del Noroeste Argentino en Derechos Humanos y Estudios Sociales	2015	35 000
6. Argentine	Collecte de données sur la violence dans les lieux de détention ; élaboration d'un manuel à l'intention du personnel pénitentiaire ; formation des autorités pénitentiaires ; organisation de manifestations publiques aux fins du renforcement du mécanisme local de prévention	Xumek	2018	25 000
7. Argentine	Amélioration des capacités du mécanisme national de prévention en matière de surveillance des soins médicaux et de la santé des personnes privées de liberté	Bureau du Procureur pénitentiaire de la nation	2018	25 000
8. Argentine	Collecte et systématisation de l'information et élaboration de politiques pour les autorités compétentes	Centro de Estudios Legales y Sociales	2020	25 000
9. Argentine	Réalisation d'une étude sur la situation dans les prisons fédérales faisant appel à une démarche participative en vue d'évaluer les conditions de détention	Bureau du Procureur pénitentiaire de la nation	2020	30 000

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
10. Bénin	Mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité concernant la protection des enfants privés de liberté	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale) en partenariat avec Enfants solidaires d'Afrique et du monde (organisation non gouvernementale locale)	2012	19 539
11. Bénin	Mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité concernant la protection des enfants privés de liberté au Bénin	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale) en partenariat avec Enfants solidaires d'Afrique et du monde (organisation non gouvernementale locale)	2013	44 428
12. Bénin	Action visant à informer les détenus de leurs droits fondamentaux et à réduire la surpopulation dans les lieux de détention en veillant à ce que les agents de l'État et la société civile puissent mieux repérer les cas de détention arbitraire	Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture	2014	35 000
13. Bénin	Amélioration des conditions de détention des enfants dans les établissements pénitentiaires et dans les locaux de la police et de la gendarmerie. Formation des juges amenés à siéger dans les tribunaux pour enfants, institués récemment, comme suite à la révision du Code de l'enfant	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale)	2016	15 820
14. Bénin	Mobilisation et établissement d'une feuille de route pour la création d'un mécanisme national de prévention au Bénin	Changement social Bénin	2019	19 884
15. Brésil	Mise en œuvre des recommandations du Sous-Comité concernant la protection des enfants privés de liberté au Brésil	Organisation mondiale contre la torture (organisation non gouvernementale) en partenariat avec Justiça Global (organisation non gouvernementale locale)	2014	34 802
16. Brésil	Action visant à soutenir le mécanisme de prévention de Rio de Janeiro et à encourager la création de mécanismes de prévention de la torture dans d'autres États du Brésil	Justiça Global (en partenariat avec le mécanisme de prévention de Rio de Janeiro)	2015	35 000
17. Brésil	Action visant à soutenir les travaux du mécanisme fédéral de prévention et à plaider en faveur de la création de mécanismes étatiques de prévention dans les États de São Paulo et du Maranhão	Conectas Direitos Humanos	2016	25 000
18. Brésil	Élaboration de recommandations à l'intention du Conseil national de la justice et du Département de la sécurité publique de l'État de São Paulo ; organisation d'un atelier à l'intention des juristes concernant les actes de torture commis contre des femmes et la vulnérabilité particulière de celles-ci ; élaboration d'une stratégie de sensibilisation en vue de la création d'un mécanisme local de prévention	Conectas Direitos Humanos	2018	25 000

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
19. Brésil	Renforcement des capacités des acteurs principaux du Brésil, en particulier dans les États de Rio de Janeiro et de Santa Catarina. Organisation de stages de formation de formateurs sur la manière d'enquêter sur les actes de torture conformément aux normes internationales. Collaboration avec le mécanisme national et les mécanismes locaux de prévention en vue de l'élaboration de programmes de sensibilisation et d'information	Association internationale du barreau	2018	24 927
20. Brésil	Sensibilisation à la justice pour mineurs et amélioration de la coopération entre les mécanismes de prévention, les forces de l'ordre et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la justice pour mineurs ; amélioration de la visibilité du réseau de prévention de la torture au Brésil	Organisation mondiale contre la torture	2018	25 000
21. Brésil	Amélioration de la communication entre le mécanisme national de prévention et les autorités, les organisations de la société civile et les institutions des droits de l'homme	Instituto Veredas	2019	25 000
22. Brésil	Prévention de la torture par des visites de contrôle régulières dans les centres de détention pour mineurs Diffusion sur les réseaux sociaux d'une campagne nationale de lutte contre la torture	Organisation mondiale contre la torture	2020	30 000
23. Brésil	Création d'un groupe d'influenceurs actifs dans la prévention de la torture, systématisation de la collecte d'informations et établissement d'un plan de lutte contre la torture	Sociedade Maranhense de Direitos Humanos	2020	30 000
24. Chili	Élaboration de protocoles et de principes directeurs concernant les interrogatoires aux fins de la surveillance de la torture, compte tenu des questions relatives au genre ; organisation de séminaires et de formations	Fundación 1367, Casa Memoria José Domingo Cañas	2019	24 571
25. Chili	Renforcement du processus d'intégration et de mise en service du mécanisme national de prévention au sein de l'institution nationale des droits de l'homme	Association pour la prévention de la torture	2020	25 000
26. Chili	Mise au point d'activités de prévention de la torture et des mauvais traitements, axées en particulier sur les femmes, les enfants et les groupes vulnérables	Corporación Opción	2020	25 000
27. Chili	Formation des fonctionnaires aux recommandations du Sous-Comité et amélioration de la coopération entre le mécanisme national de prévention et les autorités compétentes	Fondation Henry Dunant Amérique latine	2020	24 835

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
28. Équateur	Renforcement de l'équipe pluridisciplinaire constituée pour permettre au mécanisme national de prévention d'effectuer des visites sur le terrain ; activités visant à faire connaître le mandat du mécanisme national de prévention ; amélioration de l'accessibilité des lieux de privation de liberté en vue de la conduite de visites par le mécanisme national de prévention ; amélioration de la visibilité du mécanisme et du dialogue avec les organisations de la société civile	Mécanisme national de prévention de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants	2019	25 000
29. Honduras	Formation du personnel pénitentiaire aux normes relatives aux droits de l'homme et à la prévention de la torture	Ministère de la justice et des droits de l'homme	2012	20 000
30. Honduras	Appui technique au mécanisme national de prévention et formation des juges, des procureurs et des défenseurs publics	Bureau régional pour l'Amérique latine de l'Association pour la prévention de la torture (organisation non gouvernementale) au Panama	2012	14 847
31. Honduras	Réforme de la législation et appui au mécanisme national de prévention	Bureau régional pour l'Amérique latine de l'Association pour la prévention de la torture (organisation non gouvernementale) au Panama	2013	30 325
32. Honduras	Formation aux droits et aux devoirs des personnes privées de liberté	Comité national pour la prévention de la torture (mécanisme national de prévention)	2014	35 000
33. Honduras	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de la mise en œuvre effective des recommandations du Sous-Comité	Bureau régional pour l'Amérique latine de l'Association pour la prévention de la torture (organisation non gouvernementale) au Panama	2015	34 967
34. Honduras	Formation des magistrats et des étudiants à l'utilisation du Protocole d'Istanbul	Centro de Prevención, Tratamiento y Rehabilitación de la Víctimas de la Tortura y sus Familiares (organisation non gouvernementale)	2015	34 995
35. Honduras	Élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi en vigueur relative au mécanisme national de prévention et lobbying en vue de l'adoption de ce projet de loi ; renforcement des capacités techniques du personnel du mécanisme national de prévention ; et élaboration de manuels sur la surveillance des lieux de détention	Centro de Prevención, Tratamiento y Rehabilitación de la Víctimas de la Tortura y sus Familiares (organisation non gouvernementale)	2018	25 000
36. Honduras	Renforcement des capacités des comités locaux pour la prévention de la torture et de la coordination entre ces comités ; élaboration d'un guide pratique ; organisation de conférences pour accroître la visibilité des comités locaux	Comité national pour la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants (mécanisme national de prévention)	2019	25 000

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
37. Honduras	Renforcement des mesures visant à protéger contre la torture les quatre groupes de population particulièrement vulnérables en détention, à savoir les enfants, les femmes, les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, et les personnes d'ascendance africaine ou les autochtones	Comité national pour la prévention de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants (mécanisme national de prévention)	2020	29 950
38. Hongrie	Amélioration des techniques d'entretien utilisées par le mécanisme national de prévention ; renforcement de la visibilité de ses activités et échange de données d'expérience avec des experts internationaux	Commissaire aux droits fondamentaux	2020	10 249
39. Kirghizistan	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en ce qui concerne les garanties offertes pendant les premières heures de détention (recensement des lacunes juridiques, action en faveur d'une réforme de la législation) et la surveillance des établissements psychiatriques	Association pour la prévention de la torture	2018	25 000
40. Kirghizistan	Amélioration des capacités du mécanisme national de prévention, des professionnels de la médecine légale et des avocats en matière de prévention de la torture, en particulier en ce qui concerne l'application du Protocole d'Istanbul	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau (organisation non gouvernementale)	2020	29 924
41. Kirghizistan	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention et de la société civile en matière de visites avec l'adoption de méthodes révisées conformes aux normes internationales	Penal Reform International (organisation non gouvernementale)	2020	29 645
42. Maldives	Action visant à informer les détenus étrangers de leurs droits fondamentaux dans leur propre langue	Commission des droits de l'homme des Maldives (mécanisme national de prévention)	2012	13 200
43. Maldives	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de la mise en œuvre effective des recommandations du Sous-Comité	Association pour la prévention de la torture (en partenariat avec la Commission des droits de l'homme des Maldives)	2012	20 000
44. Maldives	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de la mise en œuvre effective des recommandations du Sous-Comité	Commission des droits de l'homme des Maldives (mécanisme national de prévention)	2013	15 329
45. Maldives	Analyse du risque de violence auquel sont exposés les enfants maldiviens privés de liberté	Division de la justice pour mineurs, Ministère de l'intérieur	2014	23 786
46. Maldives	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de formation à l'utilisation du Protocole d'Istanbul (pour enquêter efficacement sur la torture et autres mauvais traitements)	Redress Trust (organisation non gouvernementale)	2014	34 876
47. Maldives	Constitution d'une base de données interne permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations du mécanisme national de prévention	Commission des droits de l'homme des Maldives (mécanisme national de prévention)	2020	8 928

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
48. Mali	Formation des membres des forces de l'ordre et sensibilisation à la prévention de la torture au niveau gouvernemental	Avocats sans frontières	2020	25 000
49. Mauritanie	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention concernant les groupes vulnérables, sa visibilité et le dialogue avec les parties prenantes	Mécanisme national de prévention de la torture	2020	25 000
50. Mauritanie	Formation des policiers, des juges et des procureurs au mandat du mécanisme national de prévention et aux normes relatives à la prévention de la torture, et formation du personnel du mécanisme national de prévention à la rédaction de rapports et aux stratégies de suivi	Mécanisme national de prévention de la torture	2020	30 000
51. Mexique	Formation à l'utilisation du Protocole d'Istanbul	Colectivo contra la Tortura y la Impunidad (organisation non gouvernementale)	2012	19 807
52. Mexique	Formation à la lutte contre la torture à l'intention du corps judiciaire, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, des membres du Sous-Comité et les principales institutions judiciaires du pays	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau (organisation non gouvernementale)	2013	46 855
53. Mexique	Formation sur les droits de l'homme et la prévention de la torture tenant compte des questions relatives au genre	Gouvernement d'Oaxaca	2014	35 000
54. Mexique	Appui à l'action menée par le Procureur fédéral concernant le contrôle et l'évaluation des analyses médico-légales	Asistencia Legal por los Derechos Humanos	2015	35 000
55. Mexique	Renforcement des capacités des juges de l'application des peines afin qu'ils puissent exercer un contrôle juridictionnel effectif dans les lieux de détention, notamment à des fins de prévention de la torture	Documenta, Análisis y Acción para la Justicia Social, A.C.	2016	24 813
56. Mexique	Révision de la méthode employée par le mécanisme national de prévention en matière de surveillance préventive, l'accent étant mis sur les premières heures de la détention	Association pour la prévention de la torture – Panama	2018	24 914
57. Mexique	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en ce qui concerne la surveillance des lieux de détention, la rédaction de rapports et la formulation de recommandations	Documenta, Análisis y Acción para la Justicia Social, A.C (organisation non gouvernementale)	2020	29 643
58. Nouvelle-Zélande	Collecte de données factuelles en vue d'éclairer les débats en cours sur les changements institutionnels, législatifs et comportementaux vis-à-vis du recours au placement à l'isolement et aux moyens de contention dans les lieux de privation de liberté de Nouvelle-Zélande ; contribution à l'élaboration d'une approche normalisée et cohérente de ces pratiques en vue d'éliminer les écarts de facto entre les différents lieux de privation de liberté du pays	Commission des droits de l'homme	2016	24 775

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
59. Nouvelle-Zélande	Renforcement des capacités de contrôle et de signalement du Bureau du Médiateur en ce qui concerne les conditions de détention des personnes présentant des déficiences psychosociales et des problèmes de santé mentale dans les différents lieux de privation de liberté, notamment dans les établissements pénitentiaires, les établissements psychiatriques et les lieux de détention accueillant des personnes handicapées, ainsi que dans les centres de détention pour migrants	Bureau du Médiateur	2016	18 699
60. Panama	Élaboration d'un guide pratique sur les méthodes de formation des fonctionnaires aux instruments internationaux et au mandat du mécanisme national de prévention	Mécanisme national de prévention de la torture	2020	24 945
61. Paraguay	Systématisation des registres de police	Ministère de l'intérieur	2012	19 984
62. Paraguay	Mise au point d'indicateurs de procès équitable permettant de contrôler le respect des garanties constitutionnelles relatives à la légalité de la détention et à la présomption d'innocence	Cour suprême de justice	2012	20 000
63. Paraguay	Appui à l'action menée par l'organe national chargé de la sélection des commissaires pour le futur mécanisme national de prévention	Ministère de la justice et du travail	2012	19 500
64. Paraguay	Contribution à l'élaboration de politiques publiques visant à prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants dans le cadre du système judiciaire	Cour suprême de justice	2013	35 730
65. Paraguay	Promotion des droits humains fondamentaux des personnes privées de liberté et action visant à encourager la mobilisation des citoyens contre la torture au Paraguay	Fondation Celestina Pérez de Almada	2014	34 520
66. Paraguay	Renforcement des capacités institutionnelles en matière de surveillance et d'enquête sur la torture et les mauvais traitements par un appui aux activités du mécanisme national de prévention ; réalisation de travaux de recherche sur les causes profondes de la torture et des mauvais traitements ; coordination avec les parties prenantes ; aide à l'établissement de groupes de familles de victimes.	Bureau de la coordonnatrice des droits de l'homme du Paraguay	2016	25 000
67. Paraguay	Création d'une plateforme Web pour les allégations de torture, accessible au mécanisme national de prévention et aux défenseurs publics	Mécanisme national de prévention de la torture de la République du Paraguay	2019	24 882
68. Paraguay	Utilisation de la plateforme « Defensores » de manière à la rendre plus accessible aux avocats en vue d'améliorer l'enregistrement et le suivi des cas de torture	Asociación de Tecnología, Educación, Desarrollo, Investigación y Comunicación (organisation non gouvernementale)	2020	26 670

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
69. Pérou	Élaboration d'un projet de loi portant modification de la loi en vigueur relative au mécanisme national de prévention et action en faveur de l'adoption de ce projet de loi ; renforcement des capacités techniques du personnel du mécanisme national de prévention et élaboration de manuels sur la surveillance des lieux de détention	Mécanisme national de prévention de la torture – Bureau du défenseur du peuple	2019	16 250
70. Pérou	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention et des principaux acteurs responsables de l'administration de la justice au Pérou en ce qui concerne le contenu des instruments internationaux	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau	2020	24 943
71. République de Moldova	Aide à la reprise des travaux du mécanisme national de prévention ; renforcement de sa visibilité et de son influence auprès des autorités publiques compétentes ; et appui aux activités de contrôle et de signalement menées par le mécanisme	Institut pour la démocratie	2016	25 000
72. République de Moldova	Mise au point d'une stratégie visant à assurer la visibilité du mécanisme national de prévention en 2018 ; sensibilisation aux activités menées par le mécanisme en 2017 ; amélioration du dialogue entre les membres du mécanisme, le Bureau du Médiateur et les entités/institutions nationales compétentes pour leur permettre d'étudier utilement les recommandations du mécanisme national de prévention et d'envisager des mesures pour y donner suite	Institut pour la réforme pénale (mécanisme national de prévention)	2018	23 270
73. République de Moldova	Élaboration d'un module de formation pour le personnel du mécanisme national de prévention concernant les techniques de surveillance, d'interrogatoire et de signalement	Centre de réadaptation pour les victimes de la torture « Memoria »	2019	25 000
74. Roumanie	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention en ce qui concerne la surveillance des établissements psychiatriques (ateliers, brochures et collaboration avec les organisations de la société civile)	Association pour la prévention de la torture	2019	22 545
75. Sénégal	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de la mise en œuvre effective des recommandations du Sous-Comité	Observateur national des lieux de privation de liberté (mécanisme national de prévention)	2015	34 771
76. Sénégal	Appui au mécanisme national de prévention aux fins de la mise en œuvre effective des recommandations du Sous-Comité	Association pour la prévention de la torture (en partenariat avec le mécanisme national de prévention)	2015	18 938

<i>État</i>	<i>Descriptif du projet</i>	<i>Entité d'exécution</i>	<i>Année</i>	<i>Montant de la subvention (dollars É.-U.)</i>
77. Sénégal	Augmentation du nombre de visites effectuées par le mécanisme national de prévention, essentiellement auprès des personnes présentant des troubles psychiatriques, des personnes handicapées, des personnes vivant avec le VIH/sida et des mineurs ; formation des agents de la force publique au traitement des personnes privées de liberté ; action visant à faire connaître au public le mécanisme national de prévention (programmes radiophoniques dans les zones rurales)	Observateur national des lieux de privation de liberté (mécanisme national de prévention)	2018	25 000
78. Sénégal	Renforcement de la visibilité du mécanisme national de prévention et recensement, avec les parties prenantes, des principales causes des mauvaises conditions de détention	Observateur national des lieux de privation de liberté (mécanisme national de prévention)	2020	24 757
79. Togo	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention au moyen d'activités de formation, de visites d'étude et de l'achat de matériel	Commission nationale des droits de l'homme du Togo	2019	22 750
80. Togo	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention, de la collaboration avec les organisations de la société civile et de la visibilité du mécanisme national de prévention	Organisation mondiale contre la torture en collaboration avec l'organisation locale Collectif des associations contre l'impunité au Togo	2019	20 600
81. Togo	Formation sur la tenue d'« audiences foraines » pilotes et sur le recours excessif à la détention provisoire à l'intention du personnel du mécanisme national de prévention et des autorités judiciaires	Association pour la prévention de la torture	2020	25 255
82. Togo	Création d'un « observatoire pour la prévention de la torture » et formation des policiers, des magistrats, des journalistes et des membres de la société civile à la prévention de la torture	Collectif des associations contre l'impunité au Togo	2020	25 000
83. Ukraine	Appui au nouveau mécanisme national de prévention, au Bureau spécial d'enquête et aux avocats chargés de l'aide juridictionnelle	Institut des droits de l'homme de l'Association internationale du barreau	2019	24 994
84. Ukraine	Renforcement des capacités du mécanisme national de prévention pour ce qui est des visites des lieux de détention, de l'élaboration de rapports et de la définition de recommandations et de lignes directrices relatives aux conditions de détention.	Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien	2020	25 000
Total des subventions accordées				2 175 795